

ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 20 MAI 2014

Une assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est tenue le 20 mai 2014, à la salle Wilson, 490, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Sont présents à cette assemblée, monsieur Stéphane Côté, conseiller d'arrondissement et président du comité, messieurs François Allard, Christian Larocque, conseiller d'arrondissement, Robert Richer, Marcel Labbé et madame Lyne Cardinal, membres du comité.

Sont également présents madame Sophie Cournoyer, agent technique en urbanisme et monsieur Pierre Proulx, inspecteur en bâtiment et secrétaire du comité.

Sont absents à cette assemblée, messieurs Eric Wessely, membres du comité ainsi que Stéphane Bernaquez, chef de division aménagement urbain et sécurité publique.

L'assemblée est ouverte à 19 h.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par François Allard

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant au varia:
-6.1 «441, place Blaise – Rénovations extérieures»
et que l'item « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 22 AVRIL 2014

Procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 avril 2014

Il est proposé par Christian Larocque,
appuyé par Marcel Labbé

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 22 avril 2014 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) P.I.I.A. (secteur de L'Île-Bizard)

3.1 700, rue Cherrier – Rénovations extérieures

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par Marcel Labbé

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme estiment que cette modification pourrait respecter davantage le critère d'évaluation traitant de la qualité des matériaux;

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour les rénovations extérieures, plus précisément le remplacement des portes et des fenêtres ainsi que le remplacement d'une partie du parement extérieur pour la résidence au 700, rue Cherrier, selon les documents présentés à la demande de permis 3000762518 et sous réserve de la condition suivante :

- remplacer le vinyle présenté afin de privilégier un matériau de revêtement de bois, simili-bois ou briques, de couleur similaire à l'existant.

- Portes & fenêtres : Aluminium – Blanc

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 397, rue Cherrier – Enseignes

Le point 3.2 est reporté pour discussion et devient le point 5.3.

3.3 11, rue Roussin – Lotissement

Madame Cournoyer explique la demande qui s'inscrit dans le contexte d'un projet de développement résidentiel, sur le lot projeté 5 370 254, pour l'adresse du 11, rue Roussin et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par François Allard,
appuyé par Robert Richer

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de permis de lotissement pour le projet de développement d'une résidence unifamiliale selon le plan cadastral (minute 24937) préparé par Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, en date du 21 août 2013, ayant pour effet de créer le lot 5 370 254 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 106, rue des Grives – Maison

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par Marcel Labbé

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale au 106, rue des Grives, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000766914 et sous réserve de la condition suivante :

- ajouter une toiture décorative au-dessus des garages. Cette toiture décorative devra être similaire à celle prévue, en façade, au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée.
 - Brique : Rinox Liano – Moorecrest
 - Pierre : Rinox Lugano – Moorecrest
 - Portes & fenêtres : PVC – Brun
 - Soffites & fascias : Gentek – Gris granite
 - Toiture : BP Mystique – Bruyère

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) P.I.I.A. (secteur de Sainte-Geneviève)

4.1 15 843, rue de la Caserne – Rénovations extérieures

Madame Cournoyer explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par François Allard,
appuyé Lyne Cardinal

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour les rénovations extérieures, plus précisément la réfection de la toiture pour la résidence au 15 843, rue de la Caserne, selon les documents et l'agencement présentés à la demande de permis 3000762492 :

- Toiture : Iko Cambridge – Gris charbon

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 15 538, boul. Gouin O. – Enseigne

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Marcel Labbé,
appuyé par François Allard

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation d'enseigne sur mur et éclairée au 15 538, boul. Gouin O., pour le commerce «Dépanneur Louise», telle que présentée à la demande de permis 3000765557.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) DISCUSSION (secteur de L'Île-Bizard)

5.1 5, rue Saint-Charles – Agrandissement & dérogation mineure

Madame Chantal Maheu et monsieur Sylvain Côté, propriétaires, sont présents afin d'expliquer un projet d'agrandissement, une demande de dérogation mineure et répondre aux questions des membres du comité.

Les membres du comité accueillent favorablement la demande préliminaire de P.I.I.A. concernant le projet d'agrandissement au 5 rue Saint-Charles. Ils souhaitent toutefois qu'une attention particulière soit portée aux éléments suivants :

- la couleur des contours des fenêtres;
- les matériaux de revêtements;
- les garde-corps;
- le choix des portes;
- les pentes de toits et les avant-toits;
- les volets;
- la couleur de la toiture;

Les éléments suivants devront s'agencer harmonieusement avec le bâtiment existant.

Il est entendu que les plans finaux devront faire l'objet d'une approbation officielle par le comité lors d'une prochaine assemblée, préalablement à l'émission du permis de construction.

Les membres du comité pourraient accueillir favorablement la demande préliminaire de dérogation mineure.

5.2 1665, chemin du Bord-du-Lac – Démolition

Madame Lyne Guilbert, propriétaire, est présente afin d'expliquer le projet de démolition et répondre aux questions des membres du comité.

Les membres du comité pourraient accueillir favorablement la demande préliminaire sous réserve de la condition suivante :

- l'acceptation par les membres du comité d'un projet de remplacement conforme à la réglementation et en respect des objectifs et critères du P.I.I.A. en vigueur.

5.3 397, rue Cherrier – Enseignes

Les membres du comité discutent de la demande et estiment que les enseignes proposées pourraient respecter davantage les critères d'évaluation du P.I.I.A. applicables aux enseignes afin d'assurer une meilleure harmonie avec son milieu bâti et également dans le respect du secteur champêtre.

Les membres souhaitent voir des alternatives d'enseignes lors d'une prochaine rencontre.

6) VARIA

6.1 441, place Blaise – Rénovations extérieures – Discussion

Les membres du comité discutent du projet de remplacement du parement extérieur en façade, pour la résidence du 441, place Blaise, soit du stucco par de la pierre de marque Sure-Touch.

Considérant que dans ce secteur d'intérêt particulier, la pierre ne fait pas partie des matériaux utilisés lors de la construction initiale du projet.

Les membres pourraient accueillir favorablement la demande de rénovation de façade sous réserve de la condition suivante :

- que le matériau de remplacement s'apparente à de la brique traditionnelle, actuellement présente dans ce secteur.

7) PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du comité consultatif d'urbanisme aura lieu le lundi, 16 juin 2014.

8) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par François Allard

QUE l'assemblée soit levée et l'assemblée est levée à 20h52.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Stéphane Côté
Président


Pierre Proulx
Secrétaire